

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2010

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER, Frédéric BOLMONT et Mmes Florence PESENTI, Marie-Danielle ARNAUD, Valérie EYMARD, Christine COTTIN.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08-12-2009

Approuvé à l'unanimité.

DEBAT SUR UN EVENTUEL JUMELAGE AVEC LE MALI

Rappel : Au mois de septembre 2009 Monsieur Bourama MAGATE Directeur du Parc National et Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé à BAMAKO, en voyage dans notre région, a été reçu par la Municipalité.

Notre commune étant elle-même située au cœur d'un Parc Naturel Régional pouvant présenter un intérêt culturel M. MAGATE nous a fait part de son souhait de rapprochement de nos 2 communes par la création d'un comité de jumelage. M. Yves BAUDRIER, Directeur de l'école, invité au Conseil Municipal pour pouvoir exprimer son point de vue c'est déclaré intéressé par ce type d'action qui pourrait tout d'abord commencer par un échange de correspondance entre les enfants de St Agnan, déjà demandeurs et curieux, et ceux de Koundian. Se projet pourrait tout d'abord être lancé dans le cadre d'une initiative scolaire avec par la suite la mise en place d'une réunion publique le présentant.

Une commission de travail composée de Jacques L'Huillier, Christophe Morini, Florence Pesenti et Valérie Eymard est mise en place. Sur la demande de cette commission M. Yves Baudrier participera aux réunions de préparation de ce projet visant à créer une Association de Jumelage.

En 1998 un comité de jumelage avait été créé (délibération du 10/06/1998) avec la ville de Pointe Lebel au Québec pour développer des liens d'amitiés, de contacts entre les milieux professionnels et d'échange et de contact entre les jeunes. M. Baudrier souhaiterait pouvoir le réactiver. Ces 2 jumelages pourraient permettre aux enfants de l'école de confronter 2 modes de vie et avoir un aspect éducatif intéressant.

La Municipalité est très intéressée par cette proposition. Quand ces 2 projets auront avancé une réunion publique sera organisée afin d'y associer les habitants de St Agnan.

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE D'UN DES BÂTIMENTS DE LA FERME DES BERTS

Le Maire rappelle qu'un des trois bâtiments, propriété du C.C.A.S., lieu dit Les Berts, nécessite la réalisation de travaux de rénovation de toiture. Il rappelle également que le C.C.A.S., par délibération du 24/11/2009, a demandé à la commune de bien vouloir être le Maître d'Ouvrage de cette opération.

Le montant total des travaux s'élève à 14.046,42 HT (Couverture toiture option tuiles 10.393,62 € - Chéneaux 3.652,80 HT).

Plan de financement prévisionnel :

Dotation Cantonale Patrimoine 38 % soit	5.338 € (délibération n°4 du 08/12/2009)
DGE 25% soit	3.512 €
Participation communale 37 % soit	5.196 €

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement présenté et sollicite le versement d'une subvention d'au minimum 25% des travaux réalisés dans le cadre du programme de la Dotation Globale d'Equipement 2010.

ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA COPROPRIETE SUPER ROUSSET II

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le dossier relatif à un échange de terrains au Col du Rousset entre la commune et la copropriété Super Rousset II.

Un plan de division a été réalisé par un géomètre :

- ⇒ Superficie cédée par la commune 460 m² parcelle cadastrée E498
- ⇒ Superficie cédée par la copropriété 2.949 m² parcelles cadastrées E491-E492-E494-E496.

Une servitude de passage de 4 mètres de largeur au profit de la copropriété Super Rousset a été établie sur les fonds servants E491-E496-E390 de façon à désenclaver celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'échanger la parcelle communale cadastrée E498 avec les parcelles appartenant à la copropriété Super Rousset II cadastrées E491-E492-E494-E496 et d'établir une servitude de passage de 4 mètres de largeur sur les fonds servants E491-E496-E390.

Cet échange sera réalisé sans soulte et que l'ensemble des parcelles échangées sont évaluées à 150 €.

Les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par la copropriété.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Licence IV bar La Miraillonne :**

Rappel : L'ensemble des Maires du canton avait décidé de ne pas laisser sortir les licences du plateau.

M. Benjamin CLOT n'arrivant pas à vendre sa licence sur le plateau il demande la possibilité, ayant trouvé un acquéreur, de pouvoir la laisser sortir du territoire.

Le Conseil Municipal demande, avant de donner son accord, de se renseigner sur la date de fin de validité de la licence (par loi 3 ans après la date de fermeture officielle du commerce).

➤ **Fête du village :**

Mmes Florence Pesenti, Christine Cottin et Valérie Eymard se réuniront en temps voulu pour étudier les propositions de sono et feu d'artifice de la fête du village.

➤ **Projet de territoire :**

Rappel : Lors du Conseil Municipal du 08/09/2009 Messieurs Algoud et Morini avaient été désigné à l'unanimité pour représenter la municipalité lors des réunions concernant le Projet de Territoire mis en place par la CCV.

Le Conseil Communautaire du 17/12/2009 a décidé de créer un Comité de Pilotage pour ce projet et il convient de désigner 2 élus. M. Frédéric Bolmont souhaiterait se rajouter à ce comité.

Le Maire informera la CCV que 3 élus ont été désignés en précisant qu'à chaque comité seulement 2 élus participeront.

➤ **Réflexion sur un éventuel logo communal :**

Frédéric Bolmont et Jacques L'Huillier se proposent pour réfléchir sur ce sujet peut être en organisant un concours auprès de la population. A suivre.

➤ **Stade de la Trompe :**

Suite à une transmission sur Radio France Drôme de nombreuses personnes nous ont fait remarquer que lors de promotion pour le ski le stade de la Trompe était indiqué comme faisant partie de la commune de Vassieux. Il est demandé de signaler au responsable des Stations de la Drôme de bien vouloir faire attention car le stade de biathlon se trouve en partie sur la commune de St Agnan et en partie sur la commune de Vassieux.

➤ **Déneigement :**

Pascal Brunet souhaiterait que l'on demande l'autorisation à la DDE de pouvoir déneiger, en cas de nécessité, les routes secondaires Départementales normalement entretenues par leurs services. Marcel Algoud précise qu'une rencontre avec la Direction des Routes est prévue dans la semaine.

Il serait bien d'établir une liste récapitulant les routes Départementales et les routes Communales pour information.

➤ **Travaux en forêt 2010 :**

Présentation du programme des travaux en forêt par l'ONF à réaliser en 2010 lors du Conseil Municipal du 16/02.

Marcel Algoud précise que le programme sera retenu en fonction des ventes de bois communal qui pourront être faites.

➤ **Site Naturel des Grottes de la Luire :**

Il est rappelé que ce site est un site touristique phare pour la commune. C'est la 3^{ème} année qu'il est exploité par la Sarl Cromignon qui est gérante de la grotte mais qui s'occupe également de l'entretien de ses abords par l'installation de toilettes sèches, mise en sécurité du chemin d'accès commun au porche (non intégré à la gestion du site) et à la grotte, ect ... La municipalité est consciente du service rendu par les gérants pour l'entretien de ces abords et du problème occasionné par les visites du porche organisées par les autocaristes (rémunérés par les visiteurs) et qui profitent des aménagements sans pour autant participer aux dépenses d'entretien.

Une solution sera étudiée dans les prochains mois.

➤ **S.I.E.A.V. :**

- Pour information le litige qui était en cours avec le Comité Spéléo de la Drôme, qui contestait l'arrêté inter Préfectoral de protection des captages des Neys et du Trou de l'Aygues, s'est conclu. La Cours Administrative d'Appel de Lyon a validé cet arrêté et confirmé la limitation d'accès et la protection de ces cavités.
- Travaux 2010 prévus sur la conduite d'eau de Combe Male : Remplacement de la conduite au Pont des Guilhemis (partie très endommagée), installation de 4 vannes pour segmenter le réseau ce qui permettra de pouvoir faire des réparations et des renouvellements plus facilement et pose de 2 régulateurs de pression.
- Christophe Morini expose que Monsieur Régis Malsand lui a fait part de son souhait de retirer la commune de La Chapelle en Vercors du Syndicat, pour ce qui concerne l'assainissement. Il s'agit d'une proposition aux implications lourdes qui mérite toute notre attention.

➤ **Prochaines réunions :**

Le 27/01 : PLU réunion des personnes publiques associées (réunion non ouverte au public).

Le 16/02 : Conseil Municipal

Le 02/03 : Préparation du budget par les élus.

Le 16/03 : Conseil Municipal (avec vote du CA et du BP).

Séance terminée à 23h00.